

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Séance du 6 décembre 2021

Le 6 décembre 2021 à 17h, le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse s'est réuni à l'Hôtel-Dieu, sous la présidence de M. Jean-Michel LATTES.

Membres avec voix délibérative présents :

Mme Patricia BEZ
M. le Pr Marcel DAHAN
M. Guillaume DE ALMEIDA CHAVES
Mme Sylvie GARCIA
Mme Gisèle JUCLA
M. Jean-Michel LATTES
M. Philippe RAIMBAULT
M. Philippe SORIGNET
M. Julien TERRIE

Membres avec voix délibérative excusés :

Mme Ginette ARIAS
M. le Dr Michel DUTECH
M. VINCENT GIBERT
M. Etienne MOULIN
Mme le Dr Annick SEVELY
M. le Pr Michel SOULIE

Membres avec voix consultative présents :

M. Michel DAVILA, représenté par Mme Natacha DELBOSC
M. Pierre RICORDEAU, représenté par M. Xavier FAURE
Mme Noëlle GAUDIN

Membres avec voix consultative excusés :

Mme le Dr Aude LAGARRIGUE
M. le Pr Laurent SCHMITT
M. le Pr Elie SERRANO

Assistaient également à la séance :

Mme Marjorie BRIANT
M. Pierre-Jean COGNAT
M. Edouard DOUHERET
M. le Dr Guillaume DUCOS
Mme Véronique DUCREST
Mme Anne FERRER
Mme Geneviève HUC
Mme Muriel LEGENDRE
M. Christophe MAZIN

2022-024 – PAC Purpan – Avenant n°3 - Déclassement

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 6143-1,

Vu la présentation en séance du périmètre de la parcelle à déclasser et des motifs de ce déclassement,

Considérant la demande faite par les services d'ENEDIS au concessionnaire du projet « Prestations d'Accueil et de Confort de Purpan » (PAC Purpan) de positionner un transformateur électrique en limite de domaine public et à proximité immédiate de l'emprise initialement concédée (cf plan ci-dessous); Considérant que cette installation nécessite une augmentation d'emprise de 59 m²; Considérant la formalisation de cette concession complémentaire dans l'avenant n°3 au contrat de concession signé le 01/09/2021; Considérant que cette concession complémentaire prévue pour une durée de 50 ans nécessite un déclassement de la parcelle préalablement désaffectée;



■ Emprise concédée avant avenant n°3 (16 738 m²)

■ Extension de concession avenant n°3 (59 m²)

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Après discussion et concertation,

- **Donne un avis favorable à la proposition de déclassement de l'emprise complémentaire concédée suite à l'avenant n°3 du contrat de concession PAC Purpan.**

Le Président,

Jean Michel LATTES